Nations Unies S/PV.4472



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4472e séance

Mercredi 13 février 2002, à 10 h 30

New York

Président :	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Ngoh Ngoh
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation en Angola.

02-25077 (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Le Président *(parle en espagnol)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chikoti (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président *(parle en espagnol)* : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Georges Chikoti, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola.

Sur l'invitation du Président, M. Seixas da Costa (Portugal) occupe un siège sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Oshima à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. À l'issue de cet exposé, je donnerai la parole à M. Georges Chikoti, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, qui fera un exposé. Je donnerai ensuite la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions.

Je donne la parole à M. Oshima.

M. Oshima (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier le Conseil de sécurité de me donner cette occasion et en particulier vous, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer une séance sur la situation humanitaire en Angola.

Alors que l'attention du monde est focalisée sur la situation en Afghanistan, d'autres urgences, telles que celle qui se prolonge en Angola, requièrent toute notre attention. Le Conseil se souviendra certainement que le Secrétaire général adjoint Gambari a évoqué la situation humanitaire décourageante en Angola, au mois de décembre, lorsqu'il avait présenté un exposé au Conseil après sa mission dans ce pays. Hélas, peu de choses ont changé depuis. Aujourd'hui, j'espère présenter au Conseil un compte rendu exhaustif sur la situation humanitaire, et je me réjouis également d'informer le Conseil que le Coordonnateur humanitaire pour l'Angola, M. Erick de Mul, est également présent et est disposé à répondre à d'éventuelles questions.

Je voudrais, tout d'abord, faire une mise à jour sur la situation humanitaire en Angola, qui est l'une des plus mauvaises dans le monde. Les données concernant ce pays sont choquantes. L'Angola occupe le 146e rang – sur 162 pays – dans l'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'espérance de vie est de 44 ans et 63 % des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

La situation des enfants est catastrophique. Trente pour cent des enfants meurent avant l'âge de 5 ans. Près de 100 000 enfants sont séparés de leur famille, et il existe des preuves selon lesquelles des enfants soldats sont de nouveau forcés de combattre dans cette guerre civile qui ruine le pays. En outre, de nouveaux cas de polio ont été confirmés dans l'est du pays.

La guerre en Angola a également engendré l'un des déplacements de populations les plus massifs dans le monde. Depuis 1999, le nombre total de personnes déplacées a doublé, passant de 2 millions à plus de 4

millions aujourd'hui. Cela signifie que près d'un tiers de toute la population du pays – 12 millions d'habitants – est déplacé.

En dépit de son affaiblissement par les sanctions imposées par le Conseil, l'UNITA continue de déstabiliser de larges zones dans les campagnes et de perturber les activités socioéconomiques dans toutes les régions, à l'exception de Luanda et de certaines zones côtières et de l'ouest du pays. Au cours des deux dernières années, l'UNITA est passée à des activités de guérilla, menant des attaques aveugles contre la population civile et les infrastructures essentielles.

Les premières victimes sont des civils, qui se trouvent de plus en plus pris dans les attaques de l'UNITA et la stratégie gouvernementale de contre-insurrection. Il en résulte un accroissement rapide des déplacements et une aggravation des souffrances humaines.

La carte qui s'affiche en ce moment sur l'écran montre les zones où les populations déplacées sont concentrées. L'insécurité et les actions militaires ont forcé des populations à fuir les zones rurales pour se rendre dans les capitales provinciales principalement. Comme le montre la carte, on trouve des personnes déplacées dans l'ensemble des 18 provinces de l'Angola.

Une tendance inquiétante est qu'au cours des six derniers mois, il y a eu une augmentation du nombre d'incidents en matière de sécurité touchant le personnel et les biens humanitaires. Depuis juillet, plus de 40 incidents – harcèlement par les forces de sécurité ou pillage de biens humanitaires – ont été signalés.

Presque tous les organismes humanitaires dans le pays travaillent à pleine capacité. Dans certaines localités, ils sont submergés par les besoins urgents des personnes déplacées, et ils ne disposent ni de moyens ni de personnel pour y faire face. À Kuito et Camacupa, plus de 62 000 personnes déplacées ont afflué dans la région au cours des cinq derniers mois. Douze mille personnes supplémentaires y sont entrées durant les deux premières semaines de janvier. Il n'y a presque plus de place pour accueillir ces personnes, et les ressources sont épuisées.

En dépit de cette situation difficile, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales s'efforcent de répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées ou vulnérables. L'opération humanitaire en Angola est l'une des plus importantes au monde, et plus de 400 organisations non gouvernementales nationales et internationales y participent. Près d'un million d'Angolais reçoivent une aide alimentaire, et davantage ont accès aux soins et aux avantages des programmes en matière d'eau et d'hygiène, de soutien nutritionnel, d'éducation et de déminage. En dépit de l'importance de cette aide, seule une fraction de tous les besoins du pays est satisfaite.

Comme le montre la carte qui s'affiche sur l'écran, les organismes humanitaires opèrent dans près de 60 % des 272 localités où les personnes déplacées sont concentrées.

La couverture humanitaire est limitée par un certain nombre de facteurs, notamment l'insécurité, la présence de mines, les mauvaises infrastructures, le manque de capacités et l'insuffisance des fonds.

La carte maintenant affichée sur l'écran montre les zones dans lesquelles les organismes internationaux ont une totale liberté de circulation. Comme peuvent clairement le voir les membres du Conseil, la plus grande partie de l'intérieur du pays n'est pas assez sûre pour que les organismes y lancent des opérations.

Au milieu de tous ces problèmes et difficultés, il est réconfortant de noter que le Gouvernement angolais a pris ces dernières années plusieurs mesures positives pour améliorer sa participation à la fourniture d'une aide humanitaire, et cela doit être noté. Par exemple, le Gouvernement a alloué plus de 50 millions de dollars au programme national d'urgence et a créé un Fonds pour la paix et la réconciliation au cours des deux dernières années. Travaillant en étroite collaboration avec l'ONU, les autorités angolaises ont aidé à fermer plus de 35 centres de transit où les populations vivaient dans des conditions inhumaines.

Je suis aussi heureux de noter que l'Angola est le principal pays à intégrer à son cadre juridique national les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, élaborés par M. Francis Deng, Représentant du Secrétaire général sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ces Principes directeurs représentent maintenant une base importante de la mise en place de normes minimales pour la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, élaborées par le Gouvernement en coopération avec les organismes de l'ONU.

Un autre fait nouveau positif dans l'opération angolaise est la coopération croissante entre le Gouvernement angolais et la communauté humanitaire. Une stratégie de protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a récemment été élaborée, et elle est mise en oeuvre avec la totale coopération du Gouvernement. Cela a permis un certain nombre de réalisations, notamment des contrôles conjoints du Gouvernement et de l'ONU. Outre cela, l'Appel global à l'assistance de l'ONU de 2002, a été conçu, pour la première fois, conjointement avec le Gouvernement et la communauté humanitaire. Il comprend une stratégie humanitaire novatrice reposant sur les droits de l'homme, qui est fondée sur des principes fondamentaux inscrits dans la Constitution angolaise. Le Gouvernement a montré son attachement à cette stratégie en établissant 40 objectifs de partenariat qu'il entend atteindre cette année.

Même s'il faut reconnaître la valeur de ces réalisations positives de la part du Gouvernement, il n'y a pas de doute qu'il faut faire beaucoup plus, et rapidement. Cela doit être aussi noté et souligné. Par exemple, une des restrictions principales à l'acheminement d'aide humanitaire est l'état consternant des infrastructures du pays. Quatre des pistes d'atterrissage utilisées par les organismes humanitaires sont en cours de réparation, ce qui limite le nombre de vols humanitaires, et ce qui met parfois en danger le personnel humanitaire. Les réparations à faire sur la piste de Kuito, située dans une des régions les plus touchées du pays, sont repoussées depuis plus de 22 mois. Les dommages causés aux ponts ont aussi sévèrement limité l'utilisation des routes. La combinaison de l'insécurité généralisée et des dommages causés aux infrastructures force le Programme alimentaire mondial, qui gère le réseau logistique dans le pays, à livrer jusqu'à 60 % de toute l'aide humanitaire par air. C'est une des raisons pour lesquelles l'opération humanitaire en Angola est l'une des plus chères du monde, après l'Afghanistan.

En plus de la réparation urgente des infrastructures comme celle de la piste d'atterrissage de Kuito, il y a un certain nombre de mesures que le Gouvernement doit prendre afin d'alléger les souffrances de son propre peuple. Elles comprennent la sécurité des routes, ce qui réduirait le coût de l'acheminement de l'aide humanitaire; la mise en place de jours de trêve afin de permettre l'accès à l'immunisation contre la polio et autres maladies, et l'acheminement d'une aide humanitaire qui est grandement nécessaire; la réalisation des objectifs de partenariat convenus dans l'Appel global de 2002, notamment la fermeture des 13 centres de transit restants. Plus important encore, les deux parties au conflit doivent cesser d'avoir recours à des stratégies militaires qui ont un impact direct sur les civils, et garantir que les organismes humanitaires ont accès sans entrave et en permanence à toutes les populations touchées.

La guerre est la cause fondamentale de la crise humanitaire en Angola. Nous travaillons en étroite collaboration avec le bureau du Sous-Secrétaire général, M. Gambari, pour rechercher des moyens supplémentaires de soutenir le Gouvernement dans ses efforts pour trouver une solution à la crise. À cet égard, dans le cadre de notre plan d'action pour l'Angola, j'enverrai dans les semaines à venir mon Coordonnateur assistant des secours d'urgence, M. Ross Mountain, en Angola, afin de préparer ma propre visite ce printemps même. Au cours de ma visite, j'ai l'intention d'aborder des questions prioritaires avec le Gouvernement, notamment, et c'est le plus important, la mise en oeuvre des objectifs et stratégies convenus, que le Gouvernement s'est engagé en 2001 à appliquer.

Une autre initiative que je voudrais mentionner à cet égard est, comme le savent peut-être les membres du Conseil, la récente création d'un groupe sur les déplacements à l'intérieur du territoire au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. J'ai demandé à ce groupe, qui a pour mission de renforcer la réponse internationale aux déplacements à l'intérieur du territoire, de s'occuper de l'Angola en première priorité cette année.

J'ai déjà mentionné qu'il y avait eu une rapide augmentation du nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'année dernière, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a été cinq fois plus grand que prévu. Malgré cette augmentation des besoins en matière humanitaire, seulement 47 % des 233 millions de dollars demandés l'année dernière par l'Appel global interinstitutions ont été reçus. Tout en reconnaissant qu'il faut encourager le Gouvernement angolais à mettre en oeuvre les objectifs et stratégies convenus, je voudrais aussi exhorter les États Membres à se souvenir de l'Angola, et les exhorter encore plus vivement à donner généreusement et immédiatement à

l'Appel de 2002. Je voudrais aussi demander le soutien du Conseil à cet effet – à donner généreusement, et à donner maintenant.

En fin de compte, la solution à la crise humanitaire en Angola est la fin de la guerre. Nous savons qu'il y a eu de bonnes nouvelles sur le front politique. La conjoncture propice qui s'offre actuellement est très importante, et il faut tout faire pour parvenir à une solution juste et durable. Nous nous tournons vers le Conseil de sécurité en particulier, pour trouver des solutions novatrices et courageuses pour mettre fin à la guerre, et j'ai l'espoir ferme et sincère que toute les voies sont explorées afin d'aider les Angolais à instaurer la paix. Ce n'est qu'alors que la tragique situation de l'Angola, qui n'a que trop duré, commencera à se dissiper.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Oshima pour les très utiles et opportunes informations qu'il a présentées au Conseil sur la situation humanitaire et sur la difficile conjoncture que connaît l'Angola. Je le remercie pour ses aimables paroles.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est M. George Chikoti, Vice-Ministre angolais des affaires extérieures.

M. Chikoti (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. De la même manière, je voudrais féliciter votre prédécesseur pour la manière exceptionnelle dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours de son mandat.

La tenue de cette séance du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation humanitaire en Angola est le reflet de la préoccupation de la communauté internationale à cet égard. C'est la deuxième fois en deux semaines que je prends la parole devant le Conseil pour discuter de questions relatives aux conflits en Afrique et à leurs conséquences. Ceci montre bien à quel point cet organe des Nations Unies est déterminé à faire tous les efforts nécessaires pour trouver des solutions et rétablir la stabilité sur le continent africain.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour rappeler la gratitude de mon gouvernement pour les efforts déployés par le Conseil de sécurité en vue de trouver une solution à la situation qui prévaut dans mon pays. Nous tenons tout particulièrement à remercier M. Kofi Annan, le Secrétaire général, pour son dévouement personnel et pour son souci de faire régner la paix en Angola.

Mon gouvernement est, comme les pays ici représentés, conscient de la gravité de la situation humanitaire dans notre pays, situation qui, contrairement à nos attentes, s'est détériorée en 2001. À en juger d'après le nombre d'importantes délégations des Nations Unies qui nous ont rendu visite, nous constatons que cette évolution est suivie avec beaucoup d'intérêt. On se souviendra certainement qu'en mai 2001, le Président José Eduardo dos Santos a rappelé à la communauté des nations et à la communauté internationale la nécessité de trouver une solution au conflit sur la base d'un plan de paix.

Dans ce contexte, le Gouvernement considère qu'il est essentiel que les points suivants soient réunis pour que la paix puisse être instaurée : premièrement, la cessation unilatérale et inconditionnelle des hostilités de la part des troupes de Jonas Savimbi et la remise de toutes leurs armes aux Nations Unies; deuxièmement, le règlement des problèmes internes de l'UNITA par l'UNITA elle-même; troisièmement, la pleine application du Protocole de Lusaka conformément à l'évolution de la situation; et quatrièmement, la tenue d'élections générales et la participation à celles-ci.

Ce plan du Gouvernement dont je viens de faire état demande aux rebelles de l'UNITA de réagir de façon positive afin que nous puissions mettre fin à cette guerre horrible et réaliser les dernières tâches prévues par le Protocole de Lusaka afin de rétablir une paix tant attendue. Or les forces de Jonas Savimbi ont répondu à cette initiative du gouvernement en multipliant leurs actes terroristes – actes que bien des Angolais gardent encore en mémoire, tout comme tous ceux qui ont été témoins de l'ampleur de ces atrocités.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter au Conseil quelques images qui donnent un aperçu d'une part, des effets de ces actes de terrorisme sur le peuple angolais et d'autre part, des efforts déployés par le Gouvernement pour inverser la situation. Certaines de ces images sont peut-être un peu difficiles à voir – mais elles correspondent à la réalité que nous connaissons.

Une bande vidéo est projetée dans la salle du Conseil.

M. Chikoti (Angola) (*parle en anglais*) : Voilà quelques-unes des images que nous voulions soumettre à l'attention du Conseil.

Face à l'intransigeance de l'UNITA de Savimbi et à son refus de répondre aux appels au règlement du conflit par le dialogue, mon gouvernement n'a d'autre choix que de mettre en oeuvre son programme de paix, qui prévoit des mesures politiques, économiques, sociales et militaires.

Dans le domaine politique, le Gouvernement angolais se trouve dans une situation délicate et sans précédent, celle d'être le seul pays au monde où le principal parti d'opposition est représenté au Parlement tout en menant une rébellion active contre l'ordre constitutionnel établi. Malgré tout cela, le Gouvernement conserve intacts les piliers de notre démocratie naissante, assurant aux citoyens l'exercice de leurs droits, tout en permettant, par la même occasion, le dialogue national sans exclusion. En fait, des débats se poursuivent au Parlement angolais aux fins d'adopter une nouvelle loi constitutionnelle qui prendra en considération des propositions venant de tous les partis politiques représentés dans cet organe souverain – une constitution qui fixera les règles de conduite pour les prochaines élections.

Dans le domaine économique, un programme de réforme suivi par le Fonds monétaire international est en cours et a pour but de réaliser la stabilité macroéconomique dans notre pays.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Angola, notre budget national, cette année, a alloué 21 % de ses fonds à des programmes relatifs au bien-être social, alors que 11 % ont été alloués à la défense et à la sécurité. Ceci révèle un changement important dans les priorités nationales et une orientation qui confirme l'importance qu'accorde le Gouvernement au bien-être social de la population.

En outre, ceci reflète également l'incidence sur l'UNITA des sanctions, qui font qu'il est plus difficile pour l'UNITA de poursuivre son option militaire et de se procurer du matériel militaire et autre. Il importe donc que la communauté internationale maintienne et renforce les sanctions en tant que mesure de dissuasion et aussi d'encouragement à revenir à la mise en oeuvre du Protocole de l'Accord de Lusaka comme base d'une solution politique durable à la crise.

Dans le domaine militaire, pour faire face aux activités terroristes menées par les rebelles de l'UNITA – comme nous venons de le voir dans ces images – le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour garantir son contrôle réel sur le territoire national et l'autorité de l'État, conformément à ses responsabilités constitutionnelles qui consistent à assurer la sécurité de toutes les communautés du pays.

Un climat de confiance relative est en train de s'instaurer, ce qui encourage le retour à la normalité pour bien des gens, y compris les soldats du groupe rebelle.

Mais leur retour n'a fait qu'aggraver encore les difficultés d'une infrastructure d'aide publique déjà saturée, en augmentant de plus d'un demi-million le nombre de ceux qui ont besoin d'une assistance d'urgence, et portant ainsi à plus de 4 millions le chiffre global de personnes déplacées, ce qui représente environ 25 % de la population du pays. La situation humanitaire se trouve au centre de nos préoccupations; c'est la raison pour laquelle, comme le Conseil en est conscient, la République d'Angola est l'un des rares pays à avoir adopté une loi spécifique qui établit des procédures contraignantes garantissant le processus de réinstallation des personnes déplacées.

À cet égard, la procédure d'appel interinstitutionnel global pour l'année 2002 présente une stratégie très claire qui cherche à faire en sorte que l'assistance soit accordée conformément aux principes énoncés dans la constitution de la République d'Angola et aux directives internationales. Des programmes éducatifs visant à encourager le respect des droits de l'homme ont été menés à bien en étroite collaboration avec la division des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies en Angola et s'adressent aux différents échelons des forces armées et de la police nationale.

Le Gouvernement continue de diriger et de mettre en oeuvre les opérations de soutien humanitaire en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, il a mis en place les structures appropriées au niveau tant national que provincial.

Afin de décrire la situation humanitaire en Angola, j'aimerais attirer votre attention sur les principales difficultés auxquelles se heurtent le Gouvernement angolais et ses partenaires.

La première difficulté concerne la sécurité alimentaire et la satisfaction des autres besoins élémentaires.

La deuxième difficulté concerne les routes et les ponts. Ici, il est nécessaire de mentionner que, malgré les efforts consentis par le Gouvernement pour reconstruire les routes et les ponts au cours de la brève période de paix que nous avons connue en 1991 et en 1992, la plupart de ces infrastructures ont été à nouveau détruites du fait du conflit qui a éclaté après les élections.

Troisièmement, le mauvais état dans lequel se trouvent les pistes d'atterrissage représente un autre sujet de préoccupation majeure pour le Gouvernement. Les cas les plus graves ont déjà été recensés et des mesures spécifiques ont été prises pour remettre en état les pistes, en particulier la piste d'atterrissage de Kuito en raison de son importance.

Quatrièmement, il y a la question du déminage. Nous avons assisté à un arrêt quasi total du programme de déminage. Ceci a eu des incidences négatives dans d'autres domaines, tels que les programmes de réinstallation et de distribution de terres dans les zones agricoles.

Cinquièmement, la réponse des donateurs internationaux à la procédure d'Appel global de 2001 ne représente que 46,8 % du montant escompté. Ceci constitue en fait un grave revers par rapport à nos attentes.

Afin d'améliorer la qualité et la quantité de l'aide humanitaire grâce à ses mécanismes de coordination, le Gouvernement a organisé un système décentralisé d'exécution du Plan d'action national d'urgence en transférant la responsabilité de sa mise en oeuvre aux gouvernements provinciaux, qui ont reçu des ressources s'élevant à 12,5 millions de dollars. Pour 2001, le Gouvernement a accordé au Ministère des affaires sociales et de la réinsertion un montant de 17 millions de dollars pour un certain nombre de programmes existants, et notamment pour les programmes d'aide humanitaire. Avec l'aggravation de la situation au cours du dernier trimestre de l'année dernière, le Gouvernement a renforcé ce financement en allouant une somme additionnelle de 6,5 millions de dollars en vue d'obtenir des biens alimentaires et d'autres biens sur le marché national aux fins d'aider la population des zones nouvellement libérées.

Il y a huit jours, mon gouvernement a tenu une session extraordinaire du Comité permanent du Conseil des ministres pour discuter de la situation humanitaire du pays. À cette session, le Gouvernement a adopté un train de mesures pour élargir l'assistance qu'il apporte en vue de pourvoir aux besoins en soins médicaux, en médicaments et en vivres des groupes de population les plus démunis. D'autre part, et en parallèle avec la mise en oeuvre de son programme d'aide humanitaire d'urgence, le Gouvernement continuera la mise en oeuvre de ses programmes de réinstallation et de déminage, ainsi que des campagnes d'immunisation menées contre la polio, la rougeole et la méningite et de celles visant à prévenir des maladies endémiques telles que le paludisme, la tuberculose, la diarrhée et le VIH/sida.

Le Gouvernement est également déterminé à accroître la présence du personnel médical et auxiliaire dans les provinces d'importance critique, en particulier celle de Bié. Une autre priorité est la remise en état de l'infrastructure, telle que ponts, pistes d'atterrissage et routes, afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en temps opportun, ainsi que la réinstallation des personnes et la liberté de circulation des biens et des personnes. Dans le domaine des transports, de nouveaux camions vont venir compléter le parc existant.

Étant donné le nombre très élevé de personnes déplacées, le Gouvernement a approuvé un programme évalué à 60 millions de dollars, qui cible les provinces de Moxico, Huíla, Uíge, Huambo, Kuando Kubango, Kwanza Sul, Bié, Lunda Norte et Malange.

Mon gouvernement, comme ses partenaires, est tout à fait conscient du caractère provisoire et transitionnel que ces programmes d'aide humanitaire doivent revêtir. Dans cette perspective et compte tenu de l'amélioration nette de la situation sur le plan militaire, nous avons l'intention d'accélérer les programmes de réinstallation pour les personnes déplacées en mettant en oeuvre des activités qui permettront de passer d'un état d'urgence à un développement économique et social conduisant à l'élimination de la pauvreté.

Parmi les mesures prises pour réduire la pauvreté et consolider les efforts de réconciliation nationale, figurent des programmes pilotes qui seront bientôt mis en oeuvre et qui visent à réinsérer les soldats démobilisés ainsi que la population de personnes

déplacées en général. Le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont déjà approuvé conjointement les conditions préalables décrites dans les normes de réinstallation. Nous sommes en train de choisir en ce moment les experts qui vont préparer ces programmes. Cette mesure permettra d'appliquer les recommandations contenues dans les derniers rapports des missions techniques des Nations Unies qui se sont récemment rendues dans notre pays.

Permettez-moi de terminer en déclarant que le Gouvernement angolais pense que les efforts qu'il a déployés doivent pouvoir continuer de compter sur le soutien de nos partenaires internationaux. Nous réitérons donc notre appel aux donateurs; nous espérons que leur réponse à la procédure d'Appel global de 2002 sera plus importante, afin de satisfaire aux besoins croissants et au nombre grandissant de personnes déplacées à l'intérieur de notre pays.

Nous réaffirmons en outre notre conviction que ce n'est que grâce à une approche coordonnée, continue et efficace de la situation humanitaire, avec la pleine participation du Gouvernement, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des populations ciblées que nous pourrons surmonter ces difficultés.

Je ne saurais conclure sans réaffirmer au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, que ce soit en Angola ou à New York, notre gratitude pour le travail généreux qu'il a réalisé dans notre pays, et sans exprimer notre appréciation la plus sincère aux pays donateurs et à toute la communauté internationale qui, d'une manière ou d'une autre, ont apporté leur soutien au peuple angolais.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Vice-Ministre angolais des affaires extérieures des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général adjoint, M. Oshima, de nous avoir présenté un exposé aussi détaillé sur la situation humanitaire en Angola. Cet exposé vient vraiment à son heure. L'essentiel des débats récents du Conseil de sécurité sur la situation en Angola a porté sur l'évolution de la situation politique. L'Irlande n'oublie pas que même si, comme on l'espère, la situation politique évolue favorablement dans les mois à venir, la situation humanitaire dans le pays restera critique. Nous devons donc veiller à ne pas laisser passer trop de temps avant que les membres du Conseil se saisissent à nouveau de cette question humanitaire cruciale.

Nous sommes très reconnaissants aussi d'entendre parler des activités prévues par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au cours des prochains mois.

Nous souhaitons la bienvenue au Conseil au Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Georges Chikoti, ainsi qu'à la délégation qui l'a accompagné depuis Luanda. Le Ministre est le dernier en date des hauts représentants de son gouvernement à assister à une réunion du Conseil de sécurité. Sa présence est en outre la preuve des solides relations qui existent entre l'Angola et l'ONU. Cette quatrième réunion du Conseil sur l'Angola, en une période de six mois, souligne aussi la grave préoccupation du Conseil pour la situation dans son pays. Je conviens avec M. Chikoti que la crise humanitaire est au coeur de nos préoccupations.

Les faits soulignés par M. Oshima sont graves et affligeants, d'autant plus que nous avions espéré une amélioration tangible de la crise humanitaire en 2001. La situation, au contraire, s'est détériorée. La responsabilité principale de cette tragédie incombe clairement à l'UNITA de Savimbi. Au cours de l'année écoulée, les améliorations attendues en matière d'accès à l'énorme population à risque et concernant la réinstallation des personnes déplacées ne se sont pas concrétisées. En fait, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a dépassé les prévisions, ce qui a empêché tout programme de réinstallation à grande échelle. Tout ceci s'est passé tandis que le Gouvernement établissait son contrôle sur un territoire plus étendu et que les sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA étaient de plus en plus efficaces. Les observateurs intéressés disent qu'un contrôle militaire et étatique accru devrait permettre d'élargir la portée des opérations humanitaires, et ils ne peuvent qu'être déçus de la tournure des événements.

Il serait peu courtois de ne pas reconnaître les mesures prises et les promesses faites par le Gouvernement angolais. Nous sommes pleinement conscients du fait que les conditions existantes sont loin d'être idéales pour l'application normale des politiques économiques et sociales qui amélioreront la vie des citoyens angolais. Nous reconnaissons aussi que le Gouvernement angolais est de plus en plus

conscient de ses responsabilités envers son peuple et, surtout, qu'il est de plus en plus prêt à en discuter.

Quand le Conseil s'est réuni ici en septembre avec le Ministre angolais de l'intérieur, M. Dias dos Santos, l'Irlande a été très frappée de l'entendre reconnaître que son gouvernement devait faire davantage pour aider la population civile, et de l'entendre dire qu'il craignait que les donateurs internationaux ne ressentent une certaine fatigue vis-à-vis de l'Angola. À cet égard, nous avons également noté qu'il a fait observer qu'en toute justice, le Gouvernement angolais ne pouvait pas affronter seul les problèmes humanitaires auxquels il fait face. Nous sommes heureux d'avoir entendu le Ministre, M. Chikoti, décrire aujourd'hui les efforts immédiats récemment annoncés que fait son gouvernement pour remédier aux aspects les plus pressants de la situation humanitaire d'urgence. Nous nous féliciterions de toute possibilité offerte dans l'avenir au Conseil d'examiner et d'évaluer avec le Gouvernement angolais l'efficacité de ces mesures.

Certains des problèmes cernés par M. Oshima sont particulièrement inquiétants. L'accès aux populations à risque ne s'est pas amélioré au cours de l'année écoulée. Au contraire, il semble s'être détérioré. La situation à laquelle sont confrontées les autorités angolaises est sans doute très difficile, compte tenu des tactiques utilisées par l'UNITA. Toutefois, il faut tout faire pour assurer une accès effectif et continu à ceux qui cherchent à soulager la crise qui frappe les Angolais. Là où il s'avère impossible d'assurer un accès sûr à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide, le Gouvernement doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour fournir lui-même cette aide. Tous les Angolais doivent être traités de la même manière à cet égard, et tout doit être fait pour accéder partout à chaque personne.

Nous jugeons également préoccupants les déplacements additionnels de population résultant des opérations militaires. Nous aimerions en savoir davantage sur comment les personnes touchées sont aidées, et si d'autres mesures sont prévues pour celles qui risqueraient d'être déplacées à l'avenir. Nous apprécierions également d'en savoir davantage sur la composition de ces populations déplacées, vu les rapports inquiétants selon lesquels il n'y aurait parmi elles qu'une faible proportion de jeunes hommes.

Nous comprenons très bien l'appel lancé par le Ministre Chikoti et M. Oshima demandant à la communauté internationale de ne pas se désengager de l'Angola. L'assistance d'urgence et l'aide au relèvement que l'Irlande accorde à l'Angola a régulièrement augmenté ces dernières années, et l'Angola a constamment été parmi les principaux bénéficiaires de ce type d'aide de la part de l'Irlande. Nombre de nos organisations non gouvernementales humanitaires sont aussi présentes sur le terrain. Si je mentionne ce point, c'est pour souligner le fait que l'Irlande est très consciente de la situation désespérée du peuple angolais et du conflit qu'il subit depuis bien trop longtemps et qu'elle intervient activement.

Il existe en Angola un énorme déficit humanitaire qui ne saurait être comblé sans l'aide de la communauté internationale. À cet égard, la communauté des donateurs ne se soustrait pas à ses responsabilités. Elle peut toutefois être encouragée à en faire plus. Le Gouvernement angolais peut et doit également jouer un rôle central face à ce déficit humanitaire. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la communauté des donateurs continue à appuyer les actions humanitaires si elle constate que les revenus croissants tirés par l'État des ressources naturelles sont systématiquement dirigés vers les programmes de reconstruction de l'Angola pour le bénéfice du peuple angolais, propriétaire légitime de ces ressources. Nous soutenons que cela doit être fait non seulement pour le bien-être du peuple – priorité évidente et absolue –, mais aussi pour renforcer la perception d'une légitimité des institutions et des structures étatiques de l'Angola.

Nous ne pouvons pas parler de la crise humanitaire en Angola sans faire référence au violent conflit qui en est la cause. L'Irlande appuie pleinement les efforts de médiation du Secrétaire général et de son Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique, M. Ibrahim Gambari, en vue de mettre en place un processus de concertation politique. Nous espérons bien que ces efforts aboutiront bientôt à des progrès. Nous voulons aussi indiquer notre appui énergique aux activités du Bureau des Nations Unies en Angola.

En soi, la fin du conflit en Angola ne mettrait pas fin aux énormes obstacles économiques et sociaux auxquels le pays fait face. Toutefois, le fait que le peuple angolais ait désormais plus confiance en une paix prochaine donne à penser que la perspective de plus grands progrès économiques et sociaux favorisera certainement l'instauration d'une stabilité durable.

C'est pourquoi l'Irlande croit que le Gouvernement angolais, l'ONU et la communauté internationale doivent poursuivre nos activités en vue d'améliorer notablement la situation humanitaire en Angola. Ce programme doit être systématiquement maintenu par tous les intéressés, cela maintenant même, en dépit de la poursuite du conflit. C'est un programme qui ne peut pas attendre la fin tant espérée du conflit. C'est un programme que nous devons tous mettre en oeuvre maintenant.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je tiens à mon tour à remercier le Coordonnateur des secours d'urgence pour son excellent exposé.

Ma délégation est profondément préoccupée par la crise humanitaire découlant du conflit qui dure en Angola depuis déjà 27 ans. Les renseignements dont nous disposons confirment que, malgré un certain progrès accompli au cours des derniers mois, la situation non seulement reste extrêmement grave pour une grande partie de la population, mais en fait elle a considérablement empiré.

Un des défis majeurs pour le pays est la progression importante du nombre de personnes déplacées et de réfugiés, qui dépasse actuellement 4 millions, soit un tiers de la population totale. Il est clair que le Gouvernement angolais a la responsabilité primordiale dans le processus de réinstallation et de retour des personnes déplacées. Nous l'encourageons à continuer les initiatives qu'il a prises en vue de réinstaller quelque 500 000 personnes.

La Bulgarie se félicite également des mesures visant à améliorer la vie des personnes déplacées les plus touchées des centres de transit et de nutrition, des sites temporaires et des installations d'accueil. Nous estimons que davantage d'efforts restent à faire afin d'atténuer les souffrances des populations les plus affectées.

Un autre point qui me paraît particulièrement important est la nécessité d'un accès plus facile aux populations en détresse dans beaucoup de régions du pays. Malgré les résultats tangibles obtenus dans le sud, le nord et le centre, la grave détérioration de la situation dans 20 zones difficiles d'accès, particulièrement dans les provinces de l'ouest, reste troublante. Il revient au Gouvernement angolais d'étendre l'accès à tout le pays et de garantir un minimum de sécurité, conformément aux besoins des organisations humanitaires, afin de consolider l'acheminement de l'aide. Nous l'encourageons à faire plus dans ce domaine.

La Bulgarie se félicite également du lancement de l'Appel global interinstitutions de 2002 pour soutenir le Gouvernement angolais dans le redressement économique. Nous voulons souligner avec force que la démocratisation du pays reste une prémisse fondamentale pour faire face aux problèmes graves de l'Angola.

La Bulgarie félicite les diverses organisations humanitaires, en particulier le Programme alimentaire mondial, pour les efforts déployés afin d'atténuer le sort des populations affectées. Nous lançons un appel solennel à l'UNITA pour qu'elle s'abstienne de recourir à la violence et commence à respecter la sécurité et l'intégrité des convois et du personnel humanitaires. L'UNITA porte la responsabilité principale de la catastrophe humanitaire, et la communauté internationale doit maintenir sa pression sur elle par le biais des sanctions et d'autres moyens appropriés.

La Bulgarie reste vivement préoccupée par la situation relative aux droits de l'homme en Angola, particulièrement dans les zones d'opérations militaires. Il est triste de constater que 60 % des Angolais n'ont pas de papiers officiels ou de pièces d'identité. Le Conseil doit encourager les initiatives du Gouvernement angolais visant à sensibiliser les principaux acteurs dans ce domaine et à établir des mécanismes concrets de protection. Les autorités angolaises doivent s'efforcer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à tous les actes de violence.

La Bulgarie se félicite du progrès réalisé dans la coordination de l'aide humanitaire. Nous aimerions souligner l'importance de l'approche intégrée visant à aider les Angolais déplacés, et saluer les efforts du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les personnes déplacées.

Ma délégation souscrit pleinement à l'évaluation de la nature et de l'ampleur des besoins en matière d'aide aux personnes déplacées, faite par les missions de haut niveau du Réseau interinstitutions. Nous prenons note de la création de la Commission nationale intersectorielle du déminage et de l'aide humanitaire, et encourageons le Gouvernement angolais à accorder une attention particulière à l'application du deuxième plan d'action.

Je voudrais également mentionner les signes encourageants de la participation de la société civile dans la recherche d'une solution aux problèmes humanitaires. Avec leur immense potentiel et leurs activités croissantes, les organisations religieuses et communautaires, les groupes de femmes, ainsi que les autres groupes d'intérêt, s'imposent comme acteurs importants qui exercent une influence et une pression non négligeables sur les deux parties principales au conflit. Il leur revient un rôle important dans l'action visant à sensibiliser l'opinion publique aux principes humanitaires et aux violations des droits de l'homme. Nous appuyons les efforts du Gouvernement angolais visant à créer un mécanisme pour leur intégration dans le processus du dialogue politique.

Il est évident que l'évolution du processus de paix en Angola est au coeur du problème. Je crois que cette séance est une occasion opportune de faire avancer ce processus et de lui donner un nouvel élan, en adoptant des mesures appropriées en ce sens.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie chaleureusement le Secrétaire général adjoint pour l'exposé très utile et détaillé qu'il nous a fait ce matin, ainsi que le Vice-Ministre Chikoti de son exposé intéressant.

Près de 18 mois se sont écoulés depuis le dernier exposé présenté au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Angola. Par conséquent, le débat de ce matin est non seulement opportun, mais il se fait attendre depuis longtemps. Les problèmes humanitaires en Angola sont parmi les plus graves du monde.

D'après les exposés que nous avons entendus, il est évident que cette situation exige une attention soutenue tant de la communauté internationale que du Gouvernement angolais. Les données fournies aujourd'hui par le Gouvernement lui-même témoignent de l'ampleur du problème auquel nous sommes confrontés : un demi-million de personnes ont quitté leur foyer en 2001, et les institutions de l'ONU n'ont pas accès à quelque 560 000 personnes qui sont dans le besoin dans huit provinces.

Les efforts déployés récemment par le Gouvernement angolais pour améliorer la situation humanitaire sont très encourageants, mais il reste encore beaucoup à faire, comme le Secrétaire général adjoint l'a dit très clairement. La communauté internationale des donateurs a aussi un rôle important à jouer pour améliorer la situation humanitaire. Il est donc approprié que le Conseil de sécurité injecte un caractère d'urgence dans ce débat et dans la recherche d'une solution au conflit interne. Nous nous félicitons par ailleurs de l'intention de M. Oshima de se rendre en Angola au printemps.

Ce qui est absolument nécessaire, c'est qu'une approche coordonnée soit adoptée par toutes les parties qui travaillent en Angola pour alléger les souffrances du peuple angolais. Cet effort concerté devrait mener à une action positive, à savoir des améliorations facilement mesurables, importantes et évidentes de la situation humanitaire. Garantir l'accès aux populations dans le besoin en améliorant la sécurité et les infrastructures permettrait d'assurer l'acheminement des secours humanitaires dont on a cruellement besoin.

Je pense que nous avons tous remarqué, lorsque nous avons examiné la carte projetée sur l'écran pendant l'exposé de M. Oshima, la grande quantité de zones en blanc – les zones auxquelles les institutions n'ont pas accès. Certaines d'entre elles sont même situées tout près de Luanda.

La communauté internationale des donateurs doit mieux répondre à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies de 2001, qui n'a pas permis jusqu'à présent de recueillir les fonds nécessaires, avant de répondre à l'Appel de 2002.

En même temps, nous devons appuyer les efforts énergiques déployés pour mettre fin à la guerre civile. Je pense à ceux – et ce ne sont pas les moindres – déployés par le Secrétaire général et l'Ambassadeur Gambari. Le Royaume-Uni appuie aussi fermement le travail du Bureau des Nations Unies en Angola.

Je voudrais poser quelques questions à M. Erick de Mul, par l'entremise du Secrétaire général adjoint, M. Oshima. Premièrement, nous aimerions que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fasse une évaluation de la contribution du Gouvernement angolais aux efforts de secours humanitaires, sur le plan financier, politique et autre, et notamment sur le plan militaire. Deuxièmement, je voudrais savoir si cette contribution a changé, d'une façon ou d'une autre, au cours des six à 12 derniers mois.

Le conflit qui se poursuit en Angola touche directement beaucoup trop d'Angolais. De toute évidence, l'UNITA se soucie très peu des effets que ses opérations ont sur la situation humanitaire. L'examen

aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la situation en Angola offre une occasion importante de se concentrer maintenant sur les mesures concrètes qui doivent être prises pour alléger une situation qui jette l'opprobre sur l'Angola et sur la communauté internationale.

Les propositions faites par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ce matin constituent un point de départ important de ce processus. Nous attendons également avec intérêt les débats au Conseil de sécurité le mois prochain, sous la présidence de la Norvège, sur l'aide-mémoire que prépare le Bureau au sujet de la protection des civils dans les conflits armés. Nos échanges sur l'Angola ce matin s'inscrivent tout à fait dans ce débat plus général.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Oshima, de son exposé riche en informations de ce matin. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à cette séance au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola.

La Norvège reconnaît les mesures positives prises par le Gouvernement en rapport avec la stratégie conjointe pour l'aide humanitaire. L'adoption d'une stratégie fondée sur les droits pour l'Appel global de 2002 des Nations Unies est particulièrement importante. C'est pour veiller à ce qu'une assistance soit fournie conformément aux principes essentiels de la Constitution angolaise et sur la base de normes internationales. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts positifs.

Il est à présent essentiel que le Gouvernement élabore un mécanisme de contrôle convenu pour la mise en oeuvre des mesures prioritaires énoncées par le Gouvernement. Ces priorités consistent notamment à préparer l'accès aux zones dans lesquelles vivent des populations déplacées à l'intérieur de leur pays en ouvrant des routes et des pistes d'atterrissage; améliorer et accroître l'aide humanitaire dans les zones qui ne sont pas accessibles aux partenaires humanitaires internationaux; étendre l'administration de l'État aux zones contrôlées par les Forces armées angolaises et préparer des plans de retour et de réinstallation des populations déplacées; créer des centres d'accueil et d'enregistrement dans les zones où arrivent beaucoup de personnes déplacées, en vertu des règles gouvernementales émises le 15 janvier de cette année; et améliorer l'assistance sanitaire et la fourniture de médicaments essentiels, de personnel et de trousses de médicaments dans les capitales provinciales et les municipalités rurales pour faire face à la situation sanitaire et alimentaire critique des personnes déplacées nouvellement arrivées.

Ayant souligné ces points, il est important pour moi d'insister sur le fait que la Norvège est disposée à répondre rapidement afin d'aider à satisfaire les énormes besoins humanitaires en Angola. Nous engageons vivement le reste de la communauté internationale à faire de même.

Je termine en disant que les urgences humanitaires en Angola ont atteint un niveau inacceptable. Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires des activités militaires en cours. Les problèmes humanitaires apparaissent plus rapidement qu'il n'est possible de les résoudre. Il n'y a pas de solution militaire au conflit en Angola. Toutes les personnes concernées doivent en prendre conscience et agir en conséquence. À cet égard, il importe de signaler que la responsabilité principale de la fin aux souffrances humaines dans ce pays incombe à l'UNITA et à Jonas Savimbi. L'UNITA doit mettre un terme à ses activités violentes, qui nuisent à tant de civils innocents, et saisir la possibilité existante de dialogue. Le dialogue est l'instrument permettant de trouver une solution politique durable. Je voudrais, à cet égard, exprimer aussi l'appui de mon gouvernement aux efforts faits par l'ONU, et en particulier le Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique, M. Ibrahim Gambari.

M. Ocaziones (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier M. Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, ainsi que le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Angola de leurs exposés sur la situation humanitaire préoccupante de l'Angola.

Du point de vue de notre délégation, nous nous trouvons face à une situation de crise humanitaire de grande ampleur qui, pourtant, reçoit moins de publicité que celles survenant dans d'autres régions du monde. La description des circonstances et les chiffres qui nous ont été donnés ici sont particulièrement choquants. Quatre millions de personnes déplacées en raison de la guerre, cela correspond à pratiquement un tiers de la population du pays; plus d'un million de personnes qui survivent grâce à des rations fournies par des organisations humanitaires; 480 enfants de moins de 5

ans qui meurent tous les jours; et plus de 60 % de l'aide humanitaire transportée par avion, en raison de l'insécurité et de la destruction des routes. Le plus préoccupant de tout, c'est que la situation ne semble pas s'améliorer.

C'est la raison pour laquelle il est tout à fait opportun que le Conseil de sécurité ait décidé de focaliser son attention sur cette grave situation. Nous avons pris note du fait que 10 institutions des Nations Unies sont déjà sur place dans le pays, sous la coordination de M. de Mul, et travaillent avec le Gouvernement angolais pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. On peut espérer que l'appel lancé à la communauté internationale pour financer les projets humanitaires de cette année sera entendu et que les donateurs y répondront avec générosité.

Quels sont dès lors les moyens dont dispose le Conseil pour faire face à la situation humanitaire difficile de l'Angola et essayer de l'atténuer?

Premièrement, nous pensons certainement qu'attirer l'attention sur cette situation avec un sentiment d'urgence est quelque chose de positif que nous pouvons faire. Deuxièmement, nous devons également continuer d'appuyer les mesures du Secrétaire général et de l'Ambassadeur Gambari qui visent à faciliter la recherche d'une solution au conflit armé. Troisièmement, il faut continuer de soutenir le régime de sanctions internationales contre l'UNITA jusqu'à ce que sa capacité de combat soit diminuée et anéantie. Il s'agit toutefois là de mesures à moyen et long termes. Il est possible qu'avant qu'elles ne produisent leurs effets, beaucoup d'autres personnes seront mortes et que la voie menant à la reconstruction du pays devienne plus difficile. Nous sommes donc dans l'obligation de faire quelque chose de plus. Cela influera, naturellement, sur la capacité qu'ont les organismes de secours d'avoir accès à plus de personnes et de répondre aux besoins des groupes vulnérables. Nous saluons le dévouement du personnel humanitaire. Nous sommes prêts à contribuer à faciliter son travail.

Ma délégation souhaiterait, par conséquent, poser deux questions à M. Oshima à propos de la situation humanitaire en Angola. Première question : à son avis, le moment est-il venu d'envisager une fois de plus la création d'un couloir humanitaire en vue de faciliter l'accès du personnel humanitaire aux populations vulnérables et pour faciliter l'acheminement de l'aide par voie terrestre? Il est préoccupant de constater qu'il existe un grand nombre de personnes dont la situation n'est pas connue en raison des difficultés qu'il y a à les atteindre.

Ma deuxième question concerne l'application des Principes directeurs concernant les déplacements internes. Ma délégation aimerait savoir comment ces principes qui ont déjà été incorporés à la législation nationale de l'Angola sont appliqués dans les provinces. Jusqu'à quel point s'avèrent-ils utiles pour fournir l'aide humanitaire ainsi que pour protéger les droits de l'homme des Angolais? J'apprécierais les commentaires de M. Oshima à ce sujet.

M. Doutriaux (France) : Je crois que ce débat est très utile, grâce à l'exposé fait par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par l'entremise de M. Oshima. Aux informations données par le Vice-Ministre, M. Chikoti, nous savons que la situation humanitaire en Angola est absolument alarmante, d'où la grande utilité du débat d'aujourd'hui.

Je ne vais certainement pas répéter tout ce que nous a dit M. Oshima, mais quand dans un pays, le tiers de la population est déplacé, le dixième de la population ne survit que grâce à l'aide humanitaire, que des centaines de milliers de personnes sont dans un état critique, il faut en débattre de manière à ce qu'on puisse tous ensemble agir. La cause, nous la connaissons bien. C'est ce conflit, dont la responsabilité incombe principalement à l'UNITA. Aussi faut-il maintenir la pression sur l'UNITA.

La communauté internationale et le Gouvernement angolais recherchent les réponses appropriées à cette crise humanitaire. Nous nous félicitons des nouveaux engagements du Gouvernement angolais : augmentation significative des moyens en faveur des populations en détresse. Le Gouvernement, selon nous, devrait s'engager encore plus massivement dans la lutte pour la survie des populations affectées. Mais il faudrait que soient précisées les modalités du nouveau programme gouvernemental, notamment en matière de délais, et nous serions heureux d'avoir davantage d'informations de la part du Vice-Ministre Chikoti à cet égard.

Nous serions également intéressés si M. Oshima ou M. de Mul pouvaient commenter les initiatives récentes des autorités angolaises en matière de réinstallation, de déminage, de désenclavement,

initiatives du Gouvernement angolais prises sur la base de recommandations des organisations humanitaires.

J'ai également une autre question pour M. Oshima. Il y a eu des allégations de déplacements forcés de populations. Nous serions intéressés d'avoir des informations de la part du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur ces allégations. En effet, quand des populations doivent être déplacées de manière forcée, ceci a évidemment des conséquences humanitaires désastreuses.

De manière générale, nous souhaitons un plus large accès aux personnes en détresse. Il y a d'une part, des périmètres contrôlés par le Gouvernement angolais, qui pourraient être davantage ouverts aux organisations humanitaires. Dans des zones d'insécurité, l'aide pourrait être sécurisée par de fortes escortes militaires des autorités angolaises, de manière à accéder plus correctement à ces zones. Enfin, il y a une troisième partie du territoire – le territoire sous la coupe de l'UNITA – ou des zones très isolées, très dangereuses, il nous semble, comme l'a dit le représentant de la Colombie, que nous pourrions réfléchir à l'instauration de corridors humanitaires.

Je souhaiterais poser la question à M. Oshima sur la faisabilité de tels corridors. Bien sûr, il faudra que le Gouvernement angolais ait la garantie que ces corridors ne soient pas utilisés par les rebelles. Mais, d'un autre côté, si le Gouvernement angolais acceptait ces corridors humanitaires, ce serait évidement un geste d'encouragement pour les populations. Cela irait aussi dans le sens des efforts entrepris actuellement par le Gouvernement angolais et par M. Gambari – efforts que la France soutient complètement – pour relancer le processus de paix angolais, sur la base du Protocole de Lusaka. À cet égard, une discussion, même indirecte, entre les deux parties, sur l'instauration de corridors humanitaires, serait un premier pas décisif qui pourrait être déterminant pour le retour au processus de paix.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions vivement M. Kenzo Oshima de son exposé sur la situation humanitaire en Angola. Nous voudrions également saluer chaleureusement la présence dans cette salle du Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, et le remercier de son importante déclaration fort complète. Nous sommes également très heureux de voir parmi nous l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, dont nous saluons la présence et dont la contribution à la recherche d'une solution en Angola ne pourra jamais être trop soulignée.

Ma délégation demeure très préoccupée par la situation humanitaire extrêmement précaire en Angola aujourd'hui – une situation qui se détériore chaque jour et qui est aggravée par les atrocités commises par ceux qui continuent de rejeter la paix et tout effort de réconciliation. Nous avons pu noter la gravité de la situation à travers l'enregistrement vidéo que nous avons vu ce matin, ainsi que celui projeté dans cette salle en septembre dernier. Ces enregistrements montrent l'étendue des violences et les souffrances subies par des civils angolais innocents.

Personne ne peut rester insensible face au degré d'impunité en Angola. Il est quasi-certain que la responsabilité principale de cette situation incombe à M. Jonas Savimbi et à son groupe, l'UNITA. Les activités terroristes de l'UNITA et de son dirigeant restent la cause principale du grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans ce pays. Compte tenu de ce que nous avons vu dans la vidéo ce matin, je pense qu'il serait tout à fait indiqué de placer les activités de M. Savimbi dans le même contexte que l'attentat contre le World Trade Center et la formidable coalition internationale contre le terrorisme. Je pense que c'est dans ce cadre que nous devrions traiter de la question de Savimbi.

Le peuple angolais innocent est pris en otage par l'UNITA depuis trop longtemps. Il importe que tout soit fait pour lui épargner d'autres souffrances et empêcher l'UNITA de mener d'autres attaques contre les civils. Nous pensons qu'une façon de le faire serait de rendre plus sévères les sanctions contre l'UNITA.

Les données sur la situation humanitaire en Angola sont alarmantes. L'an dernier, le Gouvernement et l'ONU ont estimé le nombre total des personnes déplacées à près de 3,8 millions, dont 1,9 million reçoivent une aide. Avec les récents combats signalés dans la province de Moxico et ailleurs en Angola, le nombre des personnes déplacées continue d'augmenter. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a indiqué qu'un quart de la population angolaise est déplacée et que la plupart de ces personnes vivent dans des camps. Cela a engendré une pléthore de problèmes. La situation en matière de sécurité alimentaire reste fragile, et la malnutrition est un facteur sous-jacent

important dans la mort de milliers de femmes et d'enfants en Angola.

Nous reconnaissons que des efforts considérables sont faits par le Gouvernement angolais pour améliorer la situation humanitaire par le biais de ses plans de réinstallation et la mise à disposition de fonds supplémentaires pour répondre à l'afflux croissant de personnes déplacées dans les centres urbains. Nous félicitons également le Gouvernement d'avoir intégré les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays dans son cadre légal national. Nous rendons également hommage aux organisations non gouvernementales locales et aux églises, qui jouent un rôle important dans la fourniture de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Nous encourageons le Gouvernement, les organisations non gouvernementales locales et les églises à continuer de fournir cette aide aux personnes nécessiteuses.

Nous apprécions aussi beaucoup la contribution des organismes de l'ONU et des autres organisations internationales s'agissant de porter remède à la grave situation humanitaire dans laquelle se trouvent des millions d'Angolais. Nous les appelons à continuer l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence qui est tout à fait nécessaire.

À cet égard, je me réfère à la déclaration du Vice-Ministre, M. Chakoti, dans laquelle il mentionnait que la réponse des donateurs internationaux à l'Appel global interinstitutions de 2001 n'a représenté que 46,8 % du montant escompté. Cela constitue en effet un revers sérieux au regard de ce qu'attendait le Gouvernement angolais. Nous appelons la communauté internationale à contribuer généreusement à cet appel de fonds.

Les actes de violence fréquents de l'UNITA et le problème de l'accès représentent des obstacles majeurs pour les organismes d'aide alors qu'ils continuent d'acheminer l'assistance à ceux qui en ont besoin. La communauté internationale devrait faire savoir clairement que ceux qui sont responsables d'entraver l'accès du personnel humanitaire à ceux qui sont dans le besoin seront tenus pour responsables de leurs actions. Nous voudrions aussi souligner l'importance de garantir la sécurité et la sûreté, ainsi que la liberté de mouvement du personnel humanitaire.

Nous souhaiterions exprimer notre gratitude pour le courage et la détermination de ceux qui travaillent à alléger les souffrances de la population angolaise, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et d'autres organismes. Il est vital que tous ces organismes humanitaires travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement angolais, ainsi qu'avec la société civile, afin d'atténuer efficacement les souffrances de la population.

Pour terminer, je voudrais demander au Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'il pense que le Conseil de sécurité peut fait plus pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain en Angola.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier M. Oshima de son excellent exposé, et pour les observations faites concernant le travail très important effectué par son équipe. Nous nous associons aussi aux autres orateurs pour nous féliciter de la présence du Vice-Ministre ici aujourd'hui, et pour le remercier de sa très importante déclaration. Enfin, nous faisons nôtres les remarques de Maurice concernant le travail très important réalisé par l'Ambassadeur Gambari, qui sait parfaitement qu'il a toujours bénéficié de notre soutien indéfectible.

Je n'ai que deux questions à poser, parce que toutes les observations que nous voulions faire ont été abordées par d'autres collègues, en particulier en ce qui concerne la situation humanitaire très grave en Angola.

Premièrement, la campagne militaire que mène actuellement le Gouvernement contre l'UNITA semble malheureusement avoir eu pour résultat d'augmenter sensiblement le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans les zones touchées. Le Programme alimentaire mondial a signalé que, dans la seule province de Bié, plus de 12 000 nouvelles personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays avaient été recensées en janvier. Nous nous demandons s'il est possible d'avoir des informations sur la façon dont le Gouvernement compte trouver une solution aux conséquences de ces combats.

Ma seconde question concerne la question de savoir si des propositions ont été faites à l'UNITA pour faciliter les travaux des organismes humanitaires et, si c'est le cas, quelle a été la réponse de l'UNITA jusqu'à présent. Peut-être le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pourrait-il aussi donner une

évaluation des chances de voir l'UNITA faciliter cette action humanitaire.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Je serai très bref. Tout d'abord, comme les autres collègues, je voudrais remercier M. Oshima pour son exposé. Nous voudrions aussi remercier M. Georges Chikoti, Vice-Ministre angolais des affaires étrangères, pour son importante déclaration.

La situation humanitaire en Angola est pour nous une source de vive préoccupation. Nous avons noté que l'ONU et d'autres organisations internationales de secours menaient des activités en Angola, et que le Gouvernement angolais avait pris des mesures en réaction. Nous espérons que ces efforts seront efficaces aussi vite que possible, et que l'Appel global interinstitutions recevra des moyens de financement suffisants.

La situation humanitaire en Angola est étroitement liée à la situation sécuritaire et au processus de paix. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le processus de paix. C'est ainsi seulement que la situation humanitaire dans le pays pourra être améliorée. Le Gouvernement angolais a fait savoir à plusieurs reprises qu'il était prêt et qu'il avait la volonté de réaliser la paix et la réconciliation nationale.

Il est regrettable que la faction armée dirigée par Savimbi ait continué ses activités violentes, sabotant ainsi le processus de paix en Angola. Cela est inacceptable. Il faut que la communauté internationale exerce des pressions sur l'UNITA. Nous appelons Savimbi et la faction armée sous son commandement à répondre à l'initiative de paix du Gouvernement angolais en déposant leurs armes et en entamant des négociations de paix avec le Gouvernement aussi vite que possible.

La délégation chinoise soutient les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des autres organisations internationales de secours. Nous soutenons aussi les efforts de l'Ambassadeur Gambari, Représentant spécial du Secrétaire général. Pour notre part, nous travaillerons aussi à l'avancement du processus de paix en Angola.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, ma délégation voudrait vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique afin d'examiner la situation humanitaire en Angola.

Nous voudrions aussi remercier M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, pour son exposé très détaillé et très direct, qui a éclairé la situation humanitaire en Angola. J'ai pu me rendre compte de l'esprit d'humanité qui l'anime au cours du débat humanitaire du Conseil économique et social à Genève, l'année dernière.

Nous souhaiterions aussi remercier M. Georges Chikoti, Vice-Ministre angolais des affaires extérieures, pour avoir éclairci le rôle de son gouvernement dans la recherche de la paix et de la sécurité en Angola.

J'ai eu l'impression que la capacité de l'UNITA de mener une guerre conventionnelle avait été considérablement diminuée. Toutefois, les combats en Angola se poursuivent. En conséquence, les activités des groupes de l'UNITA dans plusieurs régions du pays ont encore un impact dévastateur sur la situation humanitaire et sociale en Angola et sur le peuple angolais.

À cet égard, nous voudrions exprimer notre préoccupation à l'égard du sombre tableau de la situation humanitaire que nous ont fait M. Oshima et le Vice-Ministre angolais des affaires étrangères, ainsi qu'à l'égard des rapports des organismes humanitaires qui indiquent qu'une partie importance de la population a été déplacée à cause de la guerre.

Nous avons tous entendu la déclaration de M. Oshima et nous avons vu les cartes qui montraient le nombre de personnes déplacées en 2001. Selon les statistiques, on prévoit qu'il y aura environ 500 000 personnes déplacées en 2002 si leur nombre continue de croître a la cadence actuelle. Un grand nombre de personnes dépendent de l'aide alimentaire et la situation des enfants est extrêmement critique : on craint des épidémies de rougeole, de poliomyélite, de tuberculose et d'autres maladies. La situation est compliquée par la difficulté qu'il y a à avoir accès aux personnes dans le besoin à cause des problèmes d'insécurité dans les provinces où le Gouvernement est incapable de garantir la sécurité, notamment dans les zones urbaines contrôlées par l'UNITA. Il faut ajouter à cela le mauvais état de l'infrastructure des transports, des routes, des ponts et des pistes d'atterrissage. Tout cela constitue un obstacle à l'acheminement de l'aide

humanitaire, comme le confirment les cartes que M. Oshima nous a montrées ce matin.

Il faut que l'UNITA cesse de menacer la sécurité des convois d'aide humanitaire et qu'elle facilite l'acheminement de cette aide à toutes les régions de l'Angola. Ici, il est bon de noter que les sanctions n'ont fait que provoquer une intensification des attaques de l'UNITA contre les civils en Angola; il faut donc que le Conseil envisage sérieusement de faire pression sur l'UNITA et sur ses sources d'approvisionnement militaire, en vue de mettre un terme à ces approvisionnements ainsi qu'aux attaques de l'UNITA contre le peuple angolais et en vue d'obliger l'UNITA à accepter un processus de réconciliation afin de mettre fin à la guerre et d'établir la stabilité qui fait défaut à l'Angola. L'UNITA et Jonas Savimbi assument la responsabilité de la détérioration de la situation en Angola. Ceci reflète le manque d'engagement de ce groupe vis-à-vis du processus de paix et du Protocole de Lusaka. L'intensification des activités militaires de l'UNITA va à l'encontre des efforts déployés pour parvenir à une solution pacifique du conflit.

Ma délégation se félicite de ce que le Gouvernement angolais ait réaffirmé sa volonté d'appliquer le Protocole de Lusaka, qu'il ait pris l'initiative de renforcer le processus de paix et qu'il ait déclaré son intention de trouver une solution au conflit, comme cela a été dit aujourd'hui par S. E. le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola. Cette solution s'articulerait autour d'un plan de paix reposant sur plusieurs éléments qu'il a énumérés dans sa déclaration. Un tel plan permettrait de stabiliser la situation en Angola.

Nous nous félicitons des mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement angolais en vue de satisfaire aux dispositions du Protocole de Lusaka qui n'ont pas encore été appliquées, notamment le désarmement des groupes armés de l'UNITA et l'application de l'autorité gouvernementale dans tout le territoire national afin de protéger le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et de mettre en place un climat propice au rétablissement de l'ordre, à l'établissement d'un ordre constitutionnel et à la préparation des élections.

Nous remercions l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe des efforts qu'elles ont déployés afin de rétablir la paix et la stabilité en Angola. Nous nous associons au Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola pour engager instamment la communauté internationale, et notamment la communauté des donateurs, à fournir une assistance généreuse au Gouvernement et au peuple angolais, et à faire pression sur l'UNITA pour établir la stabilité tant désirée. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et son Conseiller spécial pour les affaires africaines, M. Ibrahim Gambari, pour parvenir à la paix et à la stabilité et de mettre fin à la guerre en Angola.

Je souhaite poser deux questions à S. E. le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola. Son gouvernement a un plan de règlement du conflit en Angola; étant donné qu'il a dit que l'UNITA a intensifié ses attaques militaires et ses achats d'armes, quelles sont à son avis les perspectives réelles de mise en oeuvre du plan de paix proposé par son gouvernement? Et selon lui, quel rôle concret le Conseil de sécurité pourrait-il jouer?

Je voudrais également poser une question à M. Oshima. D'après lui, pourquoi la piste d'atterrissage de Kuito n'a-t-elle toujours pas été réparée après 22 mois?

M. Fall (Guinée) : Ma délégation voudrait souligner que le débat d'aujourd'hui est fort opportun. Ma délégation se félicite de la présence d'une délégation venue de l'Angola conduite par M. Georges Chikoti, Vice-Ministre des relations extérieures, et le remercier pour les informations utiles qu'il a données au Conseil sur la situation en Angola, notamment la situation humanitaire. Nous voulons également exprimer notre gratitude à M. Kenzo Oshima pour l'excellent travail qu'il accomplit et pour les précieuses informations qu'il a bien voulu nous donner.

Comme les membres le savent, le conflit en Angola est l'une des plus anciennes crises africaines. Je dirais même la plus ancienne. Par son ampleur et sa dimension sous-régionale cette crise a causé de grandes souffrances au peuple angolais. En dépit de la signature de l'Accord de Lusaka et des nombreuses initiatives prises – et nous pouvons reconnaître qu'il y a eu certainement des progrès qui ont été enregistrés – la situation reste toujours préoccupante, surtout dans le domaine humanitaire. Les activités de guérilla ont aggravé la situation dans plusieurs provinces et il y a près de 4 millions de personnes déplacées pour une population de 12 millions. Le tableau sombre qui nous

a été dépeint ce matin en dit long. À l'évidence, les conditions humanitaires sont devenues fort préoccupantes – parmi les pires dans le monde nous a dit tout à l'heure M. Oshima – lors de sa présentation au Conseil.

Au-delà des nombreuses difficultés auxquelles les populations font face aujourd'hui, le rétablissement de la paix est, de l'avis de la délégation guinéenne, essentiel. La Guinée encourage toutes les parties à tout mettre en oeuvre pour amener l'UNITA à respecter ses engagements pour mettre fin aux souffrances du peuple angolais. La Guinée soutient les mesures encourageantes prises par le Gouvernement angolais pour faire face à la situation. Je dirais même souvent des mesures très courageuses, le Ministre nous l'a dit tantôt, en permettant même à une branche armée de siéger en tant que parti d'opposition au Parlement, alors que ce même groupe continue à mener des actions de guérilla. Nous pensons que c'est une action très courageuse de la part du Gouvernement.

La Guinée se félicite du précieux concours des organisations humanitaires sur le terrain et en appelle à une plus grande coordination de leurs efforts. Ma délégation lance un appel à la communauté internationale pour aider à faire face rapidement aux besoins d'urgence, notamment la réparation des infrastructures, l'établissement des centres de réception et des interventions sanitaires et nutritionnelles, la mise en oeuvre d'un plan de réinstallation pour résoudre le problème d'engorgement des centres et des camps de transit, l'accroissement de l'aide alimentaire par un renforcement des capacités du Programme alimentaire mondial, le soutien aux efforts du Gouvernement sur la nécessité urgente d'améliorer l'accès aux zones éloignées, notamment les populations les plus vulnérables, le renforcement de la sécurité dans les zones de réinstallation et la protection des populations civiles.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le conflit de l'Angola a trop duré et causé trop de souffrances. Tout devra être mis en oeuvre pour maintenir la pression sur l'UNITA, pour une fin rapide du conflit. Les sanctions contre l'UNITA doivent être maintenues, et des mesures nouvelles devraient être envisagées pour assurer l'efficacité de leur respect.

Enfin, la Guinée voudrait encourager les initiatives et les efforts déployés par le Secrétaire général et par son conseiller spécial, notre frère Ibrahim Gambari, à poursuivre leurs efforts pour une issue rapide à ce conflit.

M. Ngoh Ngoh (Cameroun) : Monsieur le Président, ma délégation salue votre initiative d'organiser une réunion du Conseil sur la situation humanitaire en Angola. C'est là une question à laquelle mon pays attache la plus grande importance.

Nous nous félicitons d'avoir pu entendre à ce sujet l'exposé complet et fort instructif de M. Kenzo Oshima sur la question. Nous nous réjouissons également de la présence de S. E. M. le Ministre George Chikoti et le remercions pour sa déclaration et les informations très utiles qu'il a pu nous apporter.

La détérioration persistante de la situation humanitaire en Angola est un sujet de grave préoccupation pour ma délégation. Environ 4,1 millions d'habitants de ce pays, soit un tiers de la population, sont des personnes déplacées. Un grand nombre d'Angolais est également réfugié dans les pays voisins. Cette situation est principalement due à la poursuite des hostilités en Angola, du fait principalement du refus persistant de l'UNITA de s'engager dans le processus de paix et de souscrire aux dispositions du Protocole de Lusaka. Il est donc indispensable, de l'avis de ma délégation, de maintenir la pression sur l'UNITA et de renforcer le régime des sanctions qui lui est imposé.

La guerre interminable qui, depuis de très longues années, soumet le peuple angolais à des souffrances indicibles, a fait de très nombreuses victimes et eu des conséquences tragiques sur le plan humanitaire. La précarité des conditions de sécurité, liée à l'intensification des combats, a amené les populations à se concentrer dans les centres urbains et à délaisser leurs biens et leurs moyens de subsistance. Les taux de malnutrition, de mortalité et de morbidité sont importants parmi les populations déplacées. La situation est encore plus tragique pour les populations se trouvant dans les zones inaccessibles aux organisations humanitaires. Les attaques meurtrières lancées par l'UNITA contre les civils et contre les organisations humanitaires constituent des actes inqualifiables et inacceptables. L'attaque d'un train, qui a causé de si nombreuses victimes l'année dernière, est un exemple atroce.

Nous nous félicitons des efforts consentis par le Gouvernement angolais pour venir en aide aux populations déplacées et faciliter l'accès des

organisations humanitaires aux populations dans le besoin. Il est important que ces efforts soient poursuivis, notamment pour ce qui concerne la réhabilitation des infrastructures, la réinstallation des personnes déplacées et l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous appelons la communauté internationale à accroître substantiellement son assistance au Gouvernement angolais pour soulager les souffrances de ses populations victimes de la guerre, notamment par un appui à la mise en oeuvre des plans d'action d'urgence élaborés pour chaque province. Le sort des populations se trouvant dans les zones inaccessibles doit faire, à cet égard, l'objet d'une attention particulière. On ne saurait trop insister pour que tout soit mis en oeuvre pour assurer la protection des civils, la sécurité des convois humanitaires et garantir la sécurité du personnel humanitaire.

La situation humanitaire en Angola est fortement tributaire de la situation politique et de sécurité et, en particulier, de la poursuite des combats dans ce pays. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général et de son conseiller spécial pour l'Afrique, M. Gambari, dans la recherche d'une solution durable au conflit en Angola. Nous nous félicitons également de l'action du Bureau des Nations Unies en Angola et des agences humanitaires présentes sur le terrain.

J'aurais une question à l'égard du Vice-Ministre Chikoti. Je voudrais savoir quelles sont, d'après lui, les mesures que le Conseil de sécurité pourrait prendre pour réduire la capacité de nuisance de l'UNITA? Je voudrais également avoir du Bureau de coordination des affaires humanitaires des informations sur les programmes d'assistance spécifique destinés aux enfants qui, comme on le sait, sont les principales victimes de la situation tragique que vit l'Angola.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant intervenir en ma qualité de représentant du Mexique.

Ma délégation souhaite remercier M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU du rapport très complet qu'il nous a présenté sur la situation humanitaire en Angola. Mon pays se félicite également de la présence parmi nous de M. Erick de Mul, Coordonnateur de l'assistance humanitaire des Nations Unies en Angola.

Le Mexique rend hommage aux activités du Bureau des Nations Unies en Angola en faveur de l'instauration de la paix, de l'aide humanitaire et de la promotion et la protection des droits de l'homme, qui sont des éléments essentiels pour la reconstruction nationale de ce pays. À cet égard, ma délégation est disposée à souscrire à la demande faite par le Gouvernement angolais, à savoir que si le processus de paix s'accélère, l'ONU devrait être en mesure de contribuer à la démobilisation des soldats et à la réinstallation des personnes déplacées, et d'appuyer également le processus électoral.

Ma délégation se félicite aussi de la présence, ce matin, de S. E. M. Georges Chikoti, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola. Sa participation à la présente séance témoigne de l'intérêt et de l'inquiétude que partage le Gouvernement angolais avec la communauté internationale, compte tenu de la situation humanitaire extrêmement grave qui nous préoccupe tous. Mon pays constate, avec reconnaissance, les décisions prises le 5 février dernier par le Conseil des ministres de la République d'Angola pour améliorer la situation, et espère que les décisions qui ont été adoptées seront exécutées immédiatement.

Comme l'a signalé M. Oshima, la situation humanitaire en Angola est extrêmement grave et s'est détériorée ces derniers temps, d'où l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. C'est pour cette raison que le Mexique appelle l'UNITA à mettre un terme aux attaques militaires lancées contre la population civile et à s'engager à reprendre un dialogue constructif avec le Gouvernement angolais pour restaurer la paix dans ce pays.

C'est pour cette raison que le Mexique lance un appel à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) afin qu'elle mette un terme à ses actions militaires à l'encontre de la population civile et qu'elle s'engage à reprendre un dialogue constructif avec le Gouvernement angolais en vue d'aboutir à la paix. Dans le même ordre d'idées, le Mexique lance aussi un appel au Gouvernement angolais afin que les procédures contraignantes garantissant l'application des normes du processus de réinstallation soient intégralement mises en oeuvre. Il recommande également au Gouvernement angolais et à l'UNITA de négocier un accès sûr et sans entraves des organisations humanitaires aux groupes les plus vulnérables de la société angolaise, notamment dans les provinces de Bié, Huíla, Uíge, et Lunda Sul.

Le Mexique estime qu'afin de régler les problèmes humanitaires, il est nécessaire de parvenir à la paix par le biais de négociations entre les parties au conflit et qu'il est indispensable que soient respectés le Protocole de Lusaka de 1994, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ma délégation salue les efforts déployés par le Gouvernement angolais en vue d'améliorer la situation humanitaire du pays et lance un appel pour que ces efforts se poursuivent, en particulier dans les domaines de la reconstruction des infrastructures, ce qui facilitera l'acheminement de l'aide humanitaire et établira des conditions de travail sûres pour le personnel humanitaire. Elle encourage le Gouvernement angolais à coordonner de plus en plus l'appui de tous les partis politiques et de la société civile. Le Mexique exhorte les États Membres et les organisations non gouvernementales, au plan tant national qu'international, à redoubler leur appui au Gouvernement angolais ainsi qu'aux efforts humanitaires déployés par l'Organisation des Nations Unies dans ce pays.

Nous ne pouvons ignorer la situation de ce pays, et la communauté internationale a un engagement auquel elle ne peut se soustraire. Mon pays estime qu'un règlement pacifique du conflit peut mener à une paix juste et durable qui permette au peuple angolais de parvenir à la réconciliation nationale et de créer les conditions favorables à son développement. C'est pour cette raison que le Mexique fait l'éloge des activités conduites par la société civile, notamment par l'Église, en vue d'atteindre ces objectifs.

Pour terminer, je souhaiterais demander à M. Kenzo Oshima en quoi consistent les activités entreprises en Angola par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – et comment il aborde la question des personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi que les bases à partir desquelles ces activités sont exécutées.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Seixas da Costa (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vais intervenir aujourd'hui au nom de la troïka des États observateurs du Protocole de Lusaka – à savoir la Fédération de Russie, les États-Unis et le Portugal.

Nous souhaitons la bienvenue au Vice-Ministre des relations extérieures de la République d'Angola à l'occasion de cet important débat. Sa présence atteste que le Gouvernement angolais est de plus en plus déterminé à répondre aux besoins d'un nombre stupéfiant de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés en Angola, ainsi qu'à appuyer les efforts internationaux en cours pour améliorer la situation humanitaire sur l'ensemble du territoire. Nous constatons que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité se sont félicités des importants efforts déployés par le Gouvernement angolais.

Malheureusement, la gravité de la situation humanitaire en Angola, telle qu'elle nous a été décrite en termes très clairs par le Secrétaire général adjoint, M. Oshima, risque de réduire bientôt à une dimension insignifiante les efforts consentis par la communauté internationale et le Gouvernement. Le fardeau humanitaire imposé par la guerre continue de s'alourdir et ce mouvement s'est accéléré au cours des derniers mois. Le nombre estimatif de personnes déplacées dépasse maintenant 4 millions. Le nombre de réfugiés continue de s'accroître en Zambie, en Namibie, en République démocratique du Congo – plus de 30 000 ces derniers mois. Le conflit force les populations à se déplacer, souvent contre leur gré et souvent alors que des préparatifs insuffisants ont été faits pour les prendre en charge. Nous souhaitons particulièrement faire état de notre grave préoccupation concernant la détérioration de la situation humanitaire dans les zones du pays dont l'accès est des plus difficiles pour les organisations de secours.

Le Gouvernement angolais peut faire davantage pour aider ses propres ressortissants qui sont déplacés et nous sommes encouragés d'entendre les représentants du Gouvernement angolais reconnaître qu'ils ont eux-mêmes besoin de faire davantage pour leur peuple. Nous nous félicitons de l'intention récemment exprimée par le Gouvernement d'allouer davantage de ressources dans les domaines de la santé, des transports et de la distribution des denrées alimentaires, et attendons avec intérêt que ces engagements se transforment rapidement en réalité.

Nous encourageons le Gouvernement angolais à adopter une position plus active concernant l'apport d'une aide directe et à coopérer pleinement aux efforts de la communauté internationale en vue d'atténuer les souffrances de ceux qui ne reçoivent pas l'aide nécessaire. Les membres de la troïka attendent des

mesures concrètes et veulent espérer que le Gouvernement angolais et l'Organisation des Nations Unies rendront compte des progrès réalisés face à la situation humanitaire.

Cette séance du Conseil de sécurité apporte la preuve que la situation humanitaire en Angola préoccupe très gravement la communauté internationale. Le conflit en cours a causé des souffrances inacceptables à la population angolaise et l'a soumise à des conditions de vie effroyables. S'il n'y avait aucune autre raison de justifier le renouvellement de l'engagement de la communauté internationale au processus de paix en Angola, cette situation humanitaire désastreuse devrait suffire.

Nous devons faire preuve de créativité et d'esprit constructif s'agissant de trouver des solutions adéquates et appropriées pour faire face aux souffrances qui affligent des millions d'Angolais, notamment ceux qui vivent dans les zones les plus reculées du pays. Ceci doit se faire d'une manière qui associe l'efficacité et le respect des principes politiques fondamentaux inhérents au processus de paix. L'aide humanitaire ne doit pas être utilisée à des fins politiques, et elle ne doit pas non plus être retenue ou entravée de quelque façon que ce soit. Les travailleurs humanitaires doivent avoir accès à l'ensemble du pays.

Nous devons faire preuve de sens pratique. Il y a des groupes de population sur le territoire angolais qui n'ont pas été en mesure, jusqu'à maintenant, d'avoir accès à des denrées alimentaires et à des soins médicaux de base, en raison des conditions créées par la guerre. La bonne volonté de ceux qui participent au processus sera mesurée par la façon dont ils parviennent à satisfaire aux besoins humanitaires du peuple angolais. Toutes les personnes concernées doivent bien comprendre que la communauté internationale ne peut permettre que la situation actuelle se prolonge indéfiniment. Toutes les parties doivent faire preuve de souplesse afin de laisser les autres agir là où elles ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes.

Sans paix et stabilité, il ne saurait y avoir de solution durable à la situation humanitaire dramatique qui règne en Angola. Nous avons souvent affirmé notre conviction qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit angolais. La troïka des observateurs du Protocole de Lusaka loue les efforts du Secrétaire général et de son Conseiller spécial, M. Ibrahim Gambari afin de relancer un dialogue entre les parties. La troïka estime que tous ces efforts doivent être poursuivis de la manière la plus transparente, afin de maintenir la confiance des parties, sans perdre de vue que le Protocole de Lusaka est, et restera, le seul cadre de la paix.

Nous estimons aussi que le recours à des facilitateurs acceptés par tous est un outil utile qui peut permettre à chaque partie de mieux comprendre la situation actuelle. Toutefois, afin de faire avancer le processus de paix, la présentation de toute proposition concrète à cet égard doit continuer d'être l'apanage exclusif de l'Organisation des Nations Unies, en tant que représentant de la communauté internationale et garant du Protocole de Lusaka, et à travers laquelle il convient de trouver une solution dans l'avenir.

Nous réaffirmons une fois de plus que seuls la pratique d'une bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et des droits civils, et l'offre au peuple angolais de meilleures conditions économiques et sociales peuvent contribuer à mettre un terme au conflit. Dans la limite des responsabilités que la troïka a assumées au titre du Protocole de Lusaka, nous sommes prêts à continuer à aider l'Organisation des Nations Unies dans son rôle actif durant cette phase du processus de paix, tant qu'on nous demandera de le faire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je note que les observations du représentant du Portugal ont été faites au nom de la troïka que constituent la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et le Portugal.

Je donne maintenant la parole à M. Oshima pour qu'il puisse répondre aux observations et aux questions des membres du Conseil.

M. Oshima (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux questions qui ont été posées mais avant cela, je souhaite faire quelques observations.

Tout d'abord, je voudrais remercier les membres du Conseil pour le regain d'intérêt que cet organe porte à la situation humanitaire et à la situation désespérée de la population en Angola, et au besoin urgent de prendre des mesures pour remédier à cette situation. C'est très important. J'ai également été très encouragé par le message clair et énergique que nous avons entendu dans cette salle, un message qui encourage la communauté des donateurs à continuer de fournir une

aide encore plus généreuse aux populations angolaises vulnérables.

Je salue également l'appel lancé par un certain nombre de membres du Conseil qui demandent au Gouvernement d'en faire davantage et de mettre en oeuvre les objectifs et stratégies qu'il s'était fixés, tout en reconnaissant ce que ce dernier a déjà fait pour mettre davantage de ressources à la disposition des opérations humanitaires.

Un certain nombre de questions ont été posées sur des problèmes qui ont un impact sur les activités quotidiennes des organisations humanitaires en Angola. Je voudrais demander au Coordonnateur pour les affaires humanitaires pour l'Angola, Erick de Mul, de répondre à certaines d'entre elles, mais j'aimerais dire tout d'abord que ma mission telle qu'elle est prévue, ainsi que celle de mon adjoint, voire celle du Secrétaire général adjoint, M. Gambari, dans un avenir proche, seront coordonnées afin que l'on puisse discuter des problèmes prioritaires avec le Gouvernement angolais, comme par exemple la question de l'accès aux populations vulnérables; les journées de calme, qui ont fait l'objet d'examens et de discussions, utilisées pour s'attaquer à des problèmes précis liés à la vaccination contre la poliomyélite; la question du financement de projets et de programmes; le problème de l'infrastructure – qu'on a expliqué; et la question de la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, entre autres questions.

Je voudrais également répondre à une question précise posée par l'Ambassadeur de la Colombie sur la position adoptée par le Gouvernement angolais concernant les Principes directeurs concernant les déplacements internes. En Angola, les Principes directeurs sont devenus la base de normes minimales pour la réinstallation de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays mises au point par le Gouvernement en coopération avec des organes et organismes des Nations Unies. En octobre 2000, ces normes ont été adoptées dans un décret du Conseil des ministres signé par le Président dos Santos pour la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, décret dont un alinéa indique que les Principes directeurs établissent les principes généraux régissant le traitement des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ces Principes directeurs ont donc bien été incorporés dans la législation nationale de l'Angola.

Je voudrais également répondre à la question portant sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait être utile aux activités des organisations humanitaires. Je crois que la tenue de la présente réunion est en soi un événement très important comme je l'ai dit tout à l'heure. Il est certain que l'on ne peut que se féliciter de ce que le Conseil dit clairement qu'il faut en faire beaucoup plus en Angola sur le plan humanitaire. J'aimerais également croire que le fait que le Conseil veuille que cette question reste constamment à l'ordre du jour au lieu de se résumer à une simple audition – et en fait, l'intérêt du Conseil pour d'autres crises urgentes graves en Afrique et ailleurs – est en soi très important pour les organisations humanitaires et, j'en suis sûr, pour la communauté des donateurs.

Mon bureau, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, est prêt à fournir toute information ou toute mise à jour que le Conseil pourrait demander à cet égard. Comme je l'ai dit, mon bureau travaillera en étroite collaboration avec le bureau de l'Ambassadeur Gambari sur la situation en Angola.

Cela étant dit, puis-je, avec votre permission, Monsieur le Président, demander à M. Erick de Mul de prendre la parole. M. de Mul est un travailleur humanitaire qui a rendu de longs services éminents dans un certain nombre de pays, y compris en Afghanistan où il était, jusqu'à assez récemment encore, avant d'aller en Angola, le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Pour compléter les réponses données par M. Oshima aux questions des membres du Conseil, je donne maintenant la parole à M. Erick de Mul, Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Angola.

M. de Mul (*parle en anglais*) : Je serai aussi bref que possible. On a demandé ce qui était fait pour avoir accès aux personnes déplacées par des interventions militaires. Cela dépend. Si les personnes déplacées par ce type d'interventions se rendent dans des camps où elles peuvent recevoir de l'aide, alors, elles en recevront. Mais ce n'est pas toujours le cas. Dans certains cas, ces personnes se perdent dans le système et ne reçoivent aucune aide. Je parle ici de la question de l'accès sur laquelle nous reviendrons en réponse à une autre question.

Pour ce qui est de la composition de la population de personnes déplacées, il est vrai que souvent cette composition est faussée et que nous voyons un grand nombre d'enfants et de femmes, tandis qu'il se peut qu'il n'y ait pas d'hommes âgés de 16 à 40 ans. Je crois que ce qui se passe avec les jeunes hommes en Angola n'est aucunement différent de ce qui se passe dans d'autres pays en situation de conflit. Les jeunes hommes sont sans doute ceux qui se battent ou ceux qui sont d'une manière ou d'une autre mêlés aux conflits.

Pour ce qui est de notre évaluation – l'évaluation faite par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires – quant aux efforts humanitaires du Gouvernement angolais, je dois dire qu'il s'agit non seulement de l'évaluation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires mais aussi de celle des organisations non gouvernementales et de la communauté des donateurs.

L'évaluation est très simple : c'est trop peu, trop tard. Je pense que nous pouvons nous féliciter du fait que le Gouvernement angolais souscrit à cette évaluation. La preuve en est qu'il y a eu une réunion très sérieuse la semaine dernière lors de laquelle le Gouvernement a décidé d'examiner la situation et est parvenu à cette même conclusion : c'est trop peu, trop tard. Il fallait donc faire quelque chose : toute une série de mesures ont été élaborées et adoptées, et seront mises en oeuvre immédiatement par le Gouvernement angolais.

Pour ce qui est de savoir si l'effort militaire a augmenté ou diminué au cours des six derniers mois, nous avons l'impression qu'il augmente. Il y a plus d'activités militaires, et donc plus de déplacements.

La question des couloirs humanitaires est complexe. Il est normalement plus facile de négocier des couloirs dans les cas où le conflit s'est en quelque sorte stabilisé, où les deux parties contrôlent certains territoires d'une façon plus stable. À ce moment-là on peut négocier des couloirs. C'est un cauchemar, mais c'est possible. La situation en Angola est beaucoup plus instable. Par conséquent, je présume que lorsque l'on parle d'accès, nous devons considérer la question dans un contexte beaucoup plus large. S'il est possible d'utiliser des couloirs, alors faisons-le. Toutefois, je pense qu'il s'agit beaucoup plus d'une question qui concerne les parties, et en particulier le Gouvernement, qui doivent accepter l'idée que tous les citoyens angolais relèvent de la responsabilité du Gouvernement angolais, et que des mesures doivent être prises pour tenter de répondre à leurs besoins. Dans le cas de la situation en Angola, il est beaucoup plus facile de négocier et de discuter avec les autorités qu'avec l'UNITA, avec qui nous n'avons aucun contact. En bref, nous devons continuer de discuter de la question de l'accès avec les autorités angolaises.

En ce qui concerne le déminage, le Gouvernement angolais a pris une décision importante en créant une commission intersectorielle de déminage, qui est maintenant en train de relancer toute la question du déminage dans le pays. Cette commission sera l'entité qui établira la politique et les priorités, et qui déléguera ensuite les activités en sous-traitance aux organisations non gouvernementales et à d'autres organes.

On a également posé une question concernant des allégations de déplacements forcés de personnes et leurs conséquences humanitaires. Je pense qu'il est juste de dire qu'il y a eu des allégations de déplacements forcés de personnes. Cependant, il est toujours difficile de définir exactement ce que cela signifie, et il n'est pas facile de prouver que des personnes ont été forcées de se déplacer. En fin de compte, quelles que soient les raisons pour lesquelles des personnes se déplacent, il faut faire face aux conséquences de ces déplacements. En premier lieu, je pense que les autorités nationales, en particulier les autorités provinciales, doivent se pencher sur ces conséquences, avec l'aide, nous l'espérons, d'organisations non gouvernementales et du système des Nations Unies.

Quant à la question de savoir ce que le Conseil de sécurité peut faire, je pense que M. Oshima y a déjà répondu.

La question qui a été posée concernant ce que nous pouvons faire pour approcher l'UNITA afin de faciliter le travail des institutions des Nations Unies est très difficile. Nous allons devoir en discuter avec M. Gambari, car nous ne pouvons pas entrer directement en contact avec l'UNITA.

Comment le Gouvernement fait-il face aux nouveaux déplacements? C'est une question qui est adressée au Gouvernement, et je le laisserai donc y répondre.

Quelqu'un a posé une question intéressante concernant l'aéroport de Kuito. Kuito est en quelque sorte devenu un problème international : depuis près de deux ans, des travaux de réfection sont en cours, mais ils ne progressent pas du tout à un rythme normal. Plusieurs personnes ont tenté de déterminer ce qui s'y passe réellement, car les renseignements dont nous disposons indiquent que le financement pour mettre en état l'aéroport a été mis à la disposition des personnes concernées. Vous ouvrez une porte, on vous dirige vers une autre porte et vous tournez en rond – il n'y a pas de réponse. D'après notre évaluation jusqu'à maintenant, il pourrait s'agir d'un cas où il y a à la fois un manque d'intérêt, un problème de capacité et peut-être aussi, comme certains le croient – je vais utiliser un mot qui n'est peut-être pas souvent prononcé dans cette salle – de corruption. Nous espérons tous que le Gouvernement examinera la question et veillera à ce que ce problème soit réglé sans délai.

Pour ce qui est de la question du représentant du Cameroun concernant les programmes spéciaux pour les enfants, je voudrais dire qu'il y en a bien trop peu. Il y a notamment très peu de programmes qui visent à aider les enfants de la rue. Il faudra remédier à cette situation. Dans l'ensemble, les problèmes sont tellement graves qu'il est très difficile d'entrer dans les détails et de créer des projets particuliers pour les enfants.

Le représentant du Mexique a posé une question concernant le rôle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans l'aide offerte aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le HCR se retire graduellement des activités visant à aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui sont de plus en plus prises en charge par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le HCR demeurera en Angola et continuera d'aider les institutions des Nations Unies et la communauté internationale à régler les problèmes liés à protection des personnes déplacées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Oshima et M. de Mul de leurs observations et réponses.

Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Georges Chikoti, pour qu'il fasse ses dernières remarques et réponde aux observations faites et aux questions soulevées.

M. Chikoti (Angola) (*parle en anglais*) : Plusieurs questions m'ont été adressées. Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour l'esprit des déclarations des membres du Conseil, dans lesquelles ils ont exprimé leur sympathie à l'égard de la situation en Angola, ont proposé des solutions et ont soulevé des questions au sujet de la situation humanitaire très grave dans le pays. En fait, je pense que cette situation préoccupe tout le monde, et je voudrais faire quelques observations importantes.

Premièrement, il doit être très clair pour le Conseil que le Gouvernement angolais est déterminé non seulement à instaurer la paix par tous les moyens à sa disposition, mais également à protéger la vie humaine et les droits de l'homme en Angola et à maintenir un environnement démocratique et une Constitution démocratique. Il n'est peut-être pas facile pour plusieurs personnes de comprendre à quel point il est difficile de conserver cet équilibre, de continuer de faire fonctionner nos institutions dans un environnement démocratique.

Le Conseil se souviendra qu'en 1992 nous avons organisé des élections, et qu'elles ont fourni un environnement de paix. Douze partis politiques y ont participé, et ils sont tous représentés au Parlement. En fait, l'UNITA est représentée au Parlement. Toutefois, lorsque le conflit a commencé après les élections, le Gouvernement n'avait pas d'armée. Je rappelle que les dispositions de l'accord de 1991 prévoyaient que les deux parties belligérantes rendraient leurs armes. Le Gouvernement a rendu les armes; l'UNITA ne l'a pas fait.

Ce que nous avons vu depuis lors – depuis que l'UNITA a repris le conflit après avoir rejeté les résultats des élections – est un accroissement des chiffres parce que, pour la première fois, le conflit touchait de plus grosses villes et bourgades, et l'ampleur des destructions a été considérable. Jusqu'ici, le Gouvernement n'a jamais bénéficié d'aucun appui, sur le plan militaire, de qui que ce soit. Le Gouvernement a dû reconstruire son armée et maintenir les institutions afin de susciter la confiance. Nous venons d'une situation, en 1992, où le Gouvernement ne contrôlait que quelques provinces. Avec le Protocole de Lusaka, nous avons voulu achever ce processus. Cela signifie plus de guerre, et donc plus de personnes déplacées. Malheureusement, cela n'a pas été le résultat.

En ce qui concerne les zones contrôlées par l'UNITA, ce que le Gouvernement est en train de faire maintenant reflète le fait qu'aujourd'hui l'UNITA ne contrôle pas le territoire en tant que tel; le Gouvernement a étendu son autorité jusqu'aux frontières avec la Zambie et avec la Namibie. Ce qui s'est produit, c'est que les personnes qui ont suivi l'UNITA dans la brousse reviennent aujourd'hui, parce que nous avons restauré l'autorité dans ces zones. La plus grande partie du pays est en réalité en train d'être libérée. Je pense que ce que certaines organisations ont écrit au sujet de la notion de « déplacement forcé » appelle des éclaircissements. Il n'y a pas de déplacement forcé de population. Il y a des personnes qui se rendent aux autorités gouvernementales, et il y a aussi des personnes qui viennent volontairement auprès des autorités gouvernementales. C'est quelque chose à quoi personne ne s'attendait. Il faut se souvenir que lorsque l'UNITA contrôlait certaines zones, elle recevait un appui de l'extérieur, par le biais de la violation des sanctions, et elle a donc maintenu des personnes dans certaines zones. Ces personnes se rendent aujourd'hui aux autorités gouvernementales. Nous pensons qu'il est important de comprendre qu'il n'y a pas de déplacements forcés.

Les activités militaires qui se poursuivent actuellement n'ont pas tendance à accroître le nombre de personnes déplacées; elles donnent plutôt lieu à un affermissement de l'autorité du Gouvernement, de telle façon que nous serons en mesure d'aider les résidents de ces zones. Nous savons qu'il y a des zones auxquelles il est difficile d'avoir accès. Les militaires y ont aujourd'hui accès, mais les organisations humanitaires ne vont pas là-bas; ce n'est pas facile. Premièrement, nous devons construire des ponts; deuxièmement, nous devons nous assurer que nous disposons d'une administration territoriale dans ces zones : c'est ce que le Gouvernement a l'intention de faire. J'ai apporté une carte pour montrer la méthode que nous suivons à cet égard. Cela concerne principalement les zones où nous sommes en train d'étendre notre autorité jusqu'à la frontière avec la Zambie, où se trouve en fait une partie de la direction de l'UNITA. Nous trouvons que les nouvelles personnes qui nous rejoignent sont en très, très mauvais état. Je dois souligner que lorsque la plupart de ces personnes – des généraux et leurs familles– arrivent, nous devons les envoyer à l'hôpital au moins deux semaines avant de pouvoir les laisser rentrer chez eux ou de les placer dans des camps. Telle est la situation.

Le Gouvernement ne dit pas qu'il n'y aura pas accès. Dans le contexte des efforts du Secrétaire général, quand M. Gambari est venu, nous avons débattu de cette question avec les militaires. Nous avons discuté de la manière dont nous pourrions coordonner notre action avec les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies afin de fournir l'assistance dans ces zones. Voici ce que nous comptons faire : premièrement, nous devons établir une administration gouvernementale dans ces zones. Mais ce sont des zones qui ont été libérées par l'armée, et l'armée, parallèlement à ses activités militaires pour établir l'autorité du Gouvernement, fournit une aide humanitaire : elle apporte de la nourriture aux personnes qu'elle trouve; elle apporte des médicaments aux personnes qu'elle trouve. Le Gouvernement doit réinstaller son administration parce que ce sont des zones où il n'existait pas du tout d'administration gouvernementale – parce que l'UNITA n'administre rien dans ces régions.

La deuxième étape doit être de reconstruire des ponts – parce qu'alors nous pourrons envoyer des camions transportant des vivres – et réparer certaines des pistes d'atterrissage. Je pense que les problèmes vont au-delà d'une simple question d'accès. Le Gouvernement ne dit pas que personne ne peut avoir accès; le problème est qu'il est difficile d'avoir accès à certaines de ces régions, notamment dans la province de Moxico. Ce sont des zones où premièrement vous avez le problème de l'accès, mais aussi le problème de la population : il n'y a pas tellement de population. On y compte 0,5 habitant par kilomètre carré.

Je pense que le Gouvernement est en réalité tout prêt à réagir, aux côtés de la communauté internationale, à ces phénomènes. Le Gouvernement a déjà adopté des mesures supplémentaires pour réparer la piste d'atterrissage de Kuito; je pense que cela sera fait en temps voulu. Je ne crois pas qu'une partie de la déclaration de M. de Mul, du Programme des Nations Unies pour le développement, était correcte – à moins qu'il n'y ait une enquête appropriée pour déterminer quelle est la situation. Nous croyons que ce qui a pu se produire, c'est que la société qui aurait initialement dû réparer la piste d'atterrissage de Kuito n'avait pas la capacité technique pour faire ce travail. Nous devons dire que la plus grande partie du matériel doit être transportée d'environ 500 à 1 000 kilomètres; le

matériel doit venir de Huambo ou Luanda ou Benguela. Nous avons maintenant pris des mesures supplémentaires pour voir si nous pouvons réparer la piste d'atterrissage.

J'ai dit qu'afin de répondre aux besoins urgents en matière de transport, nous augmenterons la flotte de véhicules à moteur qui transporteront une partie des vivres de Huambo vers Kuito et d'autres régions qui en ont besoin. Mais c'est la saison des pluies; il pleut beaucoup dans ces zones et je crois que pour l'instant, il ne sera pas très facile de continuer les travaux de réparation. C'est un des défis que nous devons relever.

Une autre question était de savoir ce que peut faire le Conseil de sécurité pour aider à réduire la capacité militaire de l'UNITA. Nous travaillons en liaison très étroite avec le Conseil de sécurité; nous sommes disposés à continuer de négocier par le biais des mécanismes qui ont été utilisés par l'Ambassadeur Gambari – et nous l'encourageons dans ce travail. Mais nous avons aussi dit qu'il est très important en effet que les sanctions soient maintenues. Les sanctions ont rendu possible de réduire la capacité militaire de l'UNITA. Nous pensons que c'est la seule manière de faire comprendre à l'UNITA qu'elle doit recourir à des moyens pacifiques pour atteindre la paix.

Il ne reste plus beaucoup de temps, alors permettez-moi de vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de venir ici aujourd'hui participer à ce débat. Je vous réaffirme que le Gouvernement angolais est réellement attaché, d'abord et avant tout, au maintien des institutions démocratiques et au respect des droits de l'homme afin que l'UNITA puisse être intégrée dans ce processus. Nous voulons aider l'UNITA à participer. Nous devons éviter les interprétations politiques de choses que le Gouvernement n'a pas l'intention de faire. Il y a un environnement qui est le même pour tous les partis politiques – pas seulement l'UNITA –, la société civile, les églises et, surtout, les autorités traditionnelles, qui ne sont généralement pas mentionnées. L'Angola n'est pas seulement un pays catholique. Il y a également un peuple attaché aux traditions, qui représente un large secteur de notre population, dont nous pensons qu'il doit participer à ce processus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 50.